
SEANCE DU 21 JANVIER 2009
HÔTEL DE VILLE DE MONTBAZON

Le vingt-et-un janvier deux mille neuf, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Montbazon, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. BOUGRIER - M. MELIN - Mme DUBOIS-SCHATTEMAN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - Mme DUBOËL
- Commune de Montbazon : M. REVÊCHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. BOUTET
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - Mme MASVEYRAUD - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI - M. GUENAUT

Absent excusé : néant

Pouvoir : M. BOURINEAU à M. AGEORGES

Secrétaire de séance : M. Bernard REVÊCHE

M. le Président présente ses vœux pour l'année 2009 aux membres du conseil communautaire. Il rappelle que les représentants des différentes municipalités se sont fixés des objectifs communs pour œuvrer au sein de la CCVI. Dans cet esprit, il formule des vœux de réussite collective pour la CCVI.

M. le Président évoque les difficultés de coordination entre maîtrises d'ouvrage sur le projet de piscine couverte communautaire. Il propose par conséquent de retirer ce point de l'ordre du jour dans l'attente d'une réunion de concertation qui doit se tenir le jeudi 29 janvier.

0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans observations.

2. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LA CAF

⇒ **DEBAT**

M. le Président annonce les nouvelles orientations de la CAF en matière de contractualisation avec les collectivités locales. Cette dernière ne soutiendra financièrement que les seuls groupements intercommunaux à compter de 2014. Par conséquent, il convient d'envisager, à cette échéance, un transfert complet de la compétence enfance-jeunesse au niveau

intercommunal. Une première étape pourrait être franchie dès cette année avec le transfert de la compétence jeunesse.

⇒ **DECISION**

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2004.09.A.3.1 en date du 29 septembre 2004 autorisant M. le Président à signer avec la CAF Touraine les deux conventions relatives aux RAM nord et sud de la CCVI formalisant notamment la délivrance de son agrément aux deux RAM communautaires et les conditions de sa participation financière aux frais de fonctionnement des RAM communautaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2006.02.A.4.3 en date du 22 février 2006 autorisant M. le Président à signer avec la CAF Touraine les avenants portant renouvellement des conventions de prestation de service pour l'animation des RAM nord et sud de la CCVI, pour la période du 1^{er} octobre 2005 au 31 décembre 2008 et pour un fonctionnement à temps plein ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la CAF Touraine en date du 29 septembre 2008 ;

Considérant l'évaluation positive par la CAF des actions menées dans le cadre des relais communautaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président à signer avec la CAF Touraine les avenants portant renouvellement des conventions de prestation de service pour l'animation des RAM nord et sud de la CCVI, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012 et pour un fonctionnement à temps plein.

3. ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA CCVI AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE SUD INDRE DEVELOPPEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.05.A.2 en date du 07 mai 2008 relative à l'élection des représentants de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au sein des syndicats mixtes ;

Vu le courrier de Mme le Maire d'Esvres sur Indre en date du 13 janvier 2009 portant à la connaissance de M. le Président de la CCVI les démissions de, M. Jean-François DESTOUCHES en sa qualité de délégué communautaire titulaire et de, Mme Marie-José DUBOEL en sa qualité de déléguée communautaire suppléante ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Esvres sur Indre en date du 08 janvier 2009 portant désignation de Mme Marie-José DUBOEL en qualité de déléguée titulaire à la Communauté de Communes du Val de l'Indre et de Mme Elisabeth GOULLER en qualité de déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Val de l'Indre ;

Considérant que M. Jean-François DESTOUCHES avait été désigné pour représenter la Communauté de Communes du Val de l'Indre au sein du Syndicat mixte Sud Indre Développement ;

Considérant qu'il appartient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au sein du Syndicat mixte Sud Indre Développement ;

I. **Désignation des représentants de la communauté de communes au sein des syndicats mixtes dits « ouverts » (composés de collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public).**

82

En l'absence de dispositions particulières prévues aux articles L. 5721-1 et suivants du CGCT, les modalités de cette désignation sont entièrement régies par les statuts du syndicat mixte ouvert.

➤ **Syndicat mixte Sud Indre Développement**

Objet : l'aménagement (au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme), la commercialisation et la gestion du PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE DU SUD DE L'INDRE

Composition du comité syndical :

Département d'Indre et Loire : 8 délégués disposant chacun de 2 voix

Communauté de Communes du Pays d'Azay-le Rideau : 4 délégués titulaires disposant chacun d'1 voix

Communauté de Communes du Val de l'Indre : 12 délégués titulaires disposant chacun d'1 voix

Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine : 4 délégués titulaires disposant chacun d'1voix

Louans : 2 délégués titulaires disposant chacun d'1 voix

Le Louroux : 2 délégués titulaires disposant chacun d'1 voix

Chaque commune ou communauté de communes désigne également des délégués suppléants en nombre égal à celui des délégués titulaires qui seront appelés à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement d'un ou des délégués titulaires.

A l'issue des opérations du premier tour de scrutin, Mme Lucie DEGAIL a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix).

4. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.04.A.6 en date du 15 avril 2008 portant désignation des membres de la commission d'évaluation des charges transférées ;

Vu le courrier de Mme le Maire d'Esvres sur Indre en date du 13 janvier 2009 portant à la connaissance de M. le Président de la CCVI les démissions de, M. Jean-François DESTOUCHES en sa qualité de délégué communautaire titulaire et de, Mme Marie-José DUBOEL en sa qualité de déléguée communautaire suppléante ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Esvres sur Indre en date du 08 janvier 2009 portant désignation de Mme Marie-José DUBOEL en qualité de déléguée titulaire à la Communauté de Communes du Val de l'Indre et de Mme Elisabeth GOUILLER en qualité de déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Val de l'Indre ;

Considérant que M. Jean-François DESTOUCHES avait été désigné pour représenter le conseil municipal de la Commune d'Esvres sur Indre au sein de la commission d'évaluation des charges transférées ;

Considérant qu'il appartient de désigner un nouveau représentant de la Commune d'Esvres sur Indre au sein de la commission d'évaluation des charges transférées ;

A l'issue des opérations du premier tour de scrutin, M. Jean-Yves BRASSE a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix).

5. CONCESSION D'AMENAGEMENT « LE GRAND BERCHENAY » - ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA CCVI AU SEIN DE LA CAO DE LA SET

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.04.A.9 en date du 15 avril 2008 portant désignation des trois représentants de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au sein de la CAO de la SET ;

Vu le courrier de Mme le Maire d'Esvres sur Indre en date du 13 janvier 2009 portant à la connaissance de M. le Président de la CCVI les démissions de, M. Jean-François DESTOUCHES en sa qualité de délégué communautaire titulaire et de, Mme Marie-José DUBOEL en sa qualité de déléguée communautaire suppléante ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Esvres sur Indre en date du 08 janvier 2009 portant désignation de Mme Marie-José DUBOEL en qualité de déléguée titulaire à la Communauté de Communes du Val de l'Indre et de Mme Elisabeth GOUILLER en qualité de déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Val de l'Indre ;

Considérant que M. Jean-François DESTOUCHES avait été désigné pour représenter la Communauté de Communes du Val de l'Indre au sein de la CAO de la SET ;

Considérant qu'il appartient de désigner un nouveau représentant de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au sein de la CAO de la SET ;

A l'issue des opérations du premier tour de scrutin, Mme Elisabeth GOUILLER a obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix).

6. COMMISSIONS - MODIFICATIONS

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.04.A.4 en date du 15 avril 2008 décidant la formation de neuf commissions thématiques chargées d'instruire les questions soumises au conseil communautaire, chacune composée de huit membres ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.06.A.9.3 en date du 25 juin 2008 portant désignation des membres des neuf commissions thématiques ;

Vu le courrier de Mme le Maire d'Esvres sur Indre en date du 13 janvier 2009 portant à la connaissance de M. le Président de la CCVI les démissions de, M. Jean-François DESTOUCHES en sa qualité de délégué communautaire titulaire et de, Mme Marie-José DUBOEL en sa qualité de déléguée communautaire suppléante ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Esvres sur Indre en date du 08 janvier 2009 portant désignation de Mme Marie-José DUBOEL en qualité de déléguée titulaire à la Communauté de Communes du Val de l'Indre et de Mme Elisabeth GOUILLER en qualité de déléguée suppléante à la Communauté de Communes du Val de l'Indre ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte ces deux nouvelles désignations dans la composition des commissions ;

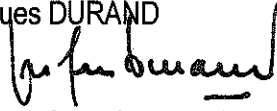
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De valider** la composition des neuf commissions thématiques telle que figurant dans le tableau en annexe.

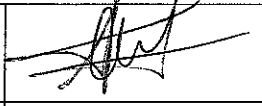

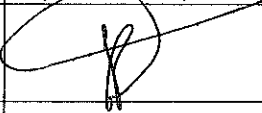

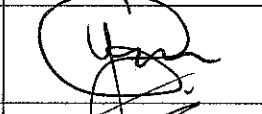
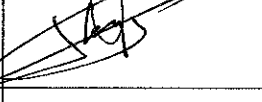
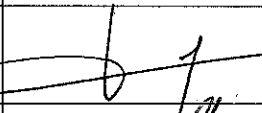



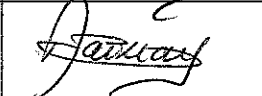
**7. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

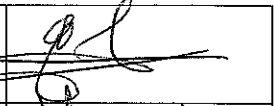
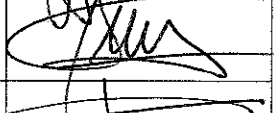
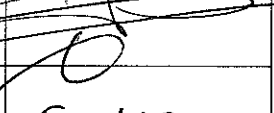
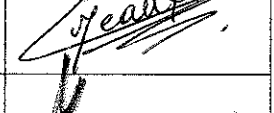
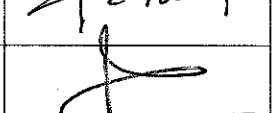
M. Durand communique aux membres de l'assemblée les décisions du bureau communautaire n°2008.11.A.1.2., n°2008.11.A.2., n°2008.11.A.3., n°2008.11.A.4., n°2008.11.A.5., n°2008.11.B.1., n°2008.11.B.3., n°2008.12.A.1., n°2008.12.A.2., n°2008.12.A.4. et n°2008.12.A.7. prises par délégation du conseil.

Le Président,
Jacques DURAND



Les membres du conseil communautaire,

M. AGEORGES	
M. BOUCEBCI	
M. BOUGRIER	
M. BOUTET	
M. BRASSÉ	
M. CARPENTIER	
M. CHAGNON	
M. CONNEBERT	
Mme DEGAIL	
Mme DUBOËL pour Elisabeth Jouiller	
Mme DUBOIS-SCHATTEMAN	
M. GUENault	
M. ESNAULT	
M. GAILLARD	

M. GAUVRIT	
Mme GINER	
M. GRILLET	
M. LAFON	
M. LANDRÉ	
Mme MASVEYRAUD	
M. MAURICE	
Mme MEAUX	
M. MELIN	
Mme RENAUD	
M. REVÊCHE	
Mme TRÉCUL	